

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE
ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

Domaines de compétences par thème 8.2 aide sociale

Intégration du CCAS et de la
résidence autonomie Marguerite
Thibert dans la démarche de
Segur Numérique

DATE DE CONVOCATION
6 juin 2025

Nombre d'Administrateurs
en exercice : 16

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 13

La Présidente du CCAS,

La présente délibération peut
faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif de Rouen,
53 avenue Gustave Flaubert,
76000 Rouen, dans un délai de 2
mois à compter de sa publication
et/ou modification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267602316-20250612-2025-06-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2025
Publication : 24/06/2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 2025-06-22

L'an deux mil vingt cinq

Le douze juin à dix-sept heures et trente minutes

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la vice-
présidence de madame Mme DUDOUET.

Etaient présents :

Mme DUDOUET – M. SACHOT – Mme BARRIERE – Mme CREVON –
Mme SCOTE – M. MAUGER – Mme JAFFRENNOU – Mme LAMBERT –
Mme ESCLASSE F

Absents ayant donné pouvoir :

Mme MEZRAR a donné pouvoir Mme DUDOUET
Mme SEMIEM a donné pouvoir M MAUGER
Mme BREANT a donné pouvoir à Mme SCOTE
Mme LOISEAU à Mme LAMBERT

Absents

Mme LECLERC
M. BIGOT
Mme POILPRE

Mme ESCLASSE F est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame la vice-Présidente, Sandrine DUDOUET

Le constat actuel est celui d'une grande disparité dans l'usage des outils numériques
dans le secteur médico-social.

Le Ségur Numérique est une opportunité pour les ESSMS (établissements et services
sociaux et médico-sociaux) d'acquérir ou de mettre en conformité leur Dossier Usager
Informatisé (DUI), afin qu'il soit interopérable avec les services numériques nationaux
pour fluidifier et sécuriser le partage de données de santé des personnes
accompagnées.

Le Ségur de la santé, dans son volet numérique offre une opportunité pour accélérer
l'intégration du numérique dans les pratiques des ESSMS.

D'un point de vue opérationnel, l'impact du Ségur numérique pour les structures
médico-sociales se décline en 3 volets :

- Le volet organisationnel avec les changements de pratiques de suivi de partages
et d'échanges d'informations pour les professionnels associés à ces nouveaux
outils
- Le volet technique avec l'acquisition de nouvelles fonctionnalités numériques
- Le volet juridique avec la mise en conformité des réglementations liées à ce
programme

Le Ségur Numérique permet l'accompagnement des structures dans cette transformation numérique avec notamment des aides financières (programme de financement) ainsi que des ressources permettant un accompagnement de proximité pour nous aider dans la mise en place de ces outils numériques.

Porté par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), le programme ESMS Numérique vise à généraliser l'utilisation du numérique dans les établissements et services sociaux et médico sociaux (ESSMS). Cela se traduit principalement par le déploiement de solutions logicielles de Dossier Usager Informatisé (DUI) dans les structures médico-sociales.

Ce programme offre un financement pour l'acquisition d'un DUI ou pour la mise en conformité de DUI existants afin qu'ils soient compatibles avec les exigences du Ségur Numérique (interopérabilité, sécurité, intégration des services et référentiels socles...).

Il propose en complément un accompagnement aux usages numériques, qui font l'objet de cibles d'usages à atteindre en fin de programme.

Il vise également à soutenir, sous condition, les ESSMS pour le financement de matériel informatique et d'une ressource SI en charge du projet.

Une des conditions, les structures doivent se regrouper en « grappe », c'est-à-dire en groupement d'au moins 15 ESSMS, autour d'un projet de DUI commun.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver l'intégration du CCAS de Saint-Pierre-lès-Elbeuf dans la démarche de Ségur Numérique, recommandée par la Haute Autorité de Santé (HAS) et d'autoriser Madame la Présidente à signer les documents à venir s'y rapportant.

Vu

le Code Général des Collectivités Territoriales,

l'article L.123 et suivants du code de l'Action social et des familles, précisant les missions des CCAS,

l'article L.312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles donnant la possibilité aux CCAS de gérer en services non personnalisés, des services sociaux et médicosociaux,

la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et la transformation du système de santé,

l'instruction interministérielle N°DGCS/DNS/CNSA/2023/13 du 16 janvier 2023 relative à la mise en œuvre de la généralisation du programme « ESMS du Numérique »,

Considérant

que dans le cadre de la mise en conformité des établissements et services sociaux et médico sociaux, le SEGUR du numérique a été mis en place par l'Etat. Il a pour objectif de faciliter le partage fluide et sécurisé des données de santé entre professionnels et avec l'utilisateur pour mieux prévenir et mieux soigner ;

que le programme ESMS Numérique vise à généraliser l'utilisation du numérique dans les établissements et services sociaux et médico sociaux, il repose principalement sur le déploiement d'un Dossier Usager Informatisé (DUI), pour chaque personne accompagnée ;

que le programme ESMS Numérique concerne avant tout le social et médico-social et sa transformation en cours. Pour accélérer cette transformation de l'offre et accompagner les pratiques, le numérique apparaît comme un levier majeur qui permet ;

- * D'améliorer l'accompagnement des personnes grâce à une meilleure formalisation et partage sécurisé des informations entre les professionnels et avec les personnes accompagnées
- * D'impliquer davantage les usagers dans leur parcours
- * De libérer du temps aux professionnels pour accompagner les personnes et renforcer la coopération entre acteurs

que la CCAS de Saint-Pierre-lès-Elbeuf n'a actuellement aucun logiciel pour la gestion de la Résidence Autonomie Marguerite Thibert et qu'il est nécessaire d'acquérir un programme conforme au Ségur du numérique ;

que pour minimiser les coûts et obtenir des financements de l'Etat (appel à projet « ESMS numérique » lancé par l'Agence Régionale de Santé Normandie), il est nécessaire de constituer une « Grappe » d'au moins 15 établissements. Celle-ci a pour objet de permettre l'obtention de tarifs préférentiels et de réaliser des économies d'échelle. Un porteur de projet est identifié pour chaque « Grappe » ;

que la création d'une « Grappe » nécessite la passation d'une convention constitutive déterminant notamment l'objet de la commande groupée, la forme du groupement retenu mais aussi les rôles que joueront les membres adhérents ;

que les signataires de la Grappe s'engagent à mettre à disposition une ressource interne au sein de leurs ESMS qui suivra le projet de déploiement et à faire participer les ressources concernées aux formations proposées dans le cadre du déploiement de ce projet ;

la nécessité pour le CCAS de Saint-Pierre-lès-Elbeuf et la Résidence Autonomie Marguerite Thibert d'intégrer la démarche du Ségur du Numérique pour se mettre en conformité,

Le **conseil d'administration**, décide par :

Voix pour : 13

Voix contre 0

Abstention 0

Article 1 : d'engager le CCAS dans la démarche de mise en conformité « Ségur » de la Résidence Autonomie « Marguerite Thibert »

Article 2 : d'engager la participation du CCAS à la « Grappe » qui sera retenue dans le cadre de l'appel à projet « ESMS Numérique »

Article 3 : d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention de partenariat et tout autre document afférent à la mise en œuvre du programme ESMS numérique.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits